

Observations faites sur l'année 2014/2015 de l'Ecole JOLIOT CURIE

(Saint-Denis 2) au 29/05/2015

- 1) Non remplacement des professeurs absents : 156 ½ journées d'absences non remplacées et 77 ½ journées remplacées. (soit 67% d'absences non remplacées) Des classes qui accueillent ces élèves sans professeur à plus de 27 élèves, ce qui complique le travail des élèves et des enseignants présents.
- 2) Certains vacataires n'ayant pas la posture à adopter pour exercer le métier, ni les connaissances des enseignements à dispenser sur le niveau de remplacement sur lequel ils sont affectés. Ce qui a des conséquences négatives sur les apprentissages.

2 vacataires ont posé problème : un qui a insulté les élèves des 2 classes qu'il a eu en charge et un autre qui les a mis à genoux, les bras en l'air contre le mur, entre autre lorsque les enfants rencontraient des difficultés.
- 3) Un RASED incomplet : Pas de maître E pendant 2 ans et depuis cette année un maître E à mi-temps que nous partageons avec 5 autres écoles qui s'est vue diminuer son temps de prise en charge des élèves en difficulté.
- 4) Un maître G et une psychologue scolaire qui doivent partager leur temps entre 7 et 8 écoles et qui sont donc dans les faits peu de fois présents sur l'école.
- 5) Pas de suivi des élèves violents sur cette année 2014/2015 par le médiateur violence (4 situations sur l'école).
- 6) 2 PES (professeur des écoles stagiaires) sur une équipe de 12 enseignants. La norme voudrait qu'il y ait 1 PES par école voire pas du tout sur des établissements en REP +. Or, on nous annonce qu'il n'y aura plus de PES sur les écoles « difficiles » l'an prochain. En effet nous aurons des ES (enseignants stagiaires). La dénomination change mais ils restent débutants dans le métier et seront à mi-temps. Combien seront-ils sur l'école à la rentrée ?
- 7) Des effectifs qui compliquent la différenciation et l'individualisation des parcours pour des classes où une grande partie des élèves est en difficulté et qui ne permettent pas d'accueillir les élèves allophones d'écoles voisines qui ne sont pas pourvues d'UPE2A.
- 8) Plusieurs élèves qui devraient bénéficier d'un suivi au sein du CMP ou du CMPP et qui restent dans les classes ordinaires sans prise en charge.
- 9) Pas d'aide aux tâches administratives.